



**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 21 décembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de procurations : 04  
Nombre de conseillers votants : 28  
Date de convocation : 15 décembre 2022  
Date de publication : 28 décembre 2022

**Conseillers-ères présents-es :**

Présidence : Mme Isabelle MANGIN  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDIOUI, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HERRMANN

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX  
Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN  
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE  
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT  
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

**Conseillers-ères absents-es non représentés :**

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124) ; Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129) ; Mme Isabelle DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

**Référence**

22.21.12.115

**Commission**

Fonctionnement de  
l'Institution

**Objet**

Compensation financière  
versée à la SPL Hello Dole au  
titre de l'année 2022

**Secrétaire de séance**

Nicolas GOMET

**Rapporteur**

Paul ROCHE

Depuis 2016, date de sa création, la SPL Hello Dole gère, pour le compte de la Ville de Dole, la salle de spectacles La Commanderie, dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP). Elle gère également la location des salles municipales, dans le cadre d'une convention de mandat conclue avec la Ville de Dole en 2021.

Confrontée à une situation financière dégradée consécutive, d'une part à la fragilité de la reprise post crise sanitaire, et d'autre part aux conséquences économiques de la situation internationale, la SPL Hello Dole accuse des pertes importantes de revenus conjuguées à une inflation importante qui augmente ses coûts, notamment en matière d'énergie.

Concernant la gestion de La Commanderie, le déficit prévisionnel est estimé à 40 000 €.

En ce qui concerne la location des salles municipales, le déficit prévisionnel est quant à lui évalué à 35 000 € au titre de l'année 2022.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'attribuer à la SPL Hello Dole une participation financière d'un montant de 75 000 € destinée à compenser la perte de revenus concernant la gestion de La Commanderie et des salles municipales.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 16 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle avant la présentation du rapport et du vote ainsi que 5 élus qui ne prennent pas part au vote :

- **APPROUVE** le versement d'une compensation financière, dans le cadre des contrats confiés à la SPL Hello Dole pour la gestion de La Commanderie et la location des salles municipales, pour un montant total de 75 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- SPL Hello Dole

Fait à Dole, le 21 décembre 2022.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

